



PREFET DU HAUT-RHIN

**Avis d'enquête publique
du mercredi 9 au vendredi 25 octobre inclus
à Bouxwiller, Werentzhouse, Fislis et Oltingue
Piste cyclable de Bouxwiller à Oltingue**

Le préfet du Haut-Rhin informe :

Sur demande de la présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable de Bouxwiller à Oltingue, dans les communes de Bouxwiller, Werentzhouse, Fislis et Oltingue, et parcellaire, à Bouxwiller et Werentzhouse. est prescrite par arrêté préfectoral du 23 septembre 2019

Le dossier d'enquête est déposé à la mairie de Bouxwiller, siège de l'enquête, et à la mairie de Werentzhouse du 9 octobre 9h00 au vendredi 25 octobre 12h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance sur place et éventuellement consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public de la mairie.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, monsieur Marie-Bernard SPITTLER, maître menuisier.

Le dossier d'enquête est déposé à la mairie de Bouxwiller, siège de l'enquête, et à la mairie de Werentzhouse du 09 au 25 octobre 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance sur place et éventuellement consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public de la mairie.

Les documents seront consultables durant la même période par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques>

Par ailleurs, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (11 avenue de la République à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.17) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes :

A la mairie de Bouxwiller :

- le lundi 14 octobre de 15h00 à 17h00
- le vendredi 25 octobre de 9h00 à 12h00

A la mairie de Werentzhouse

- le lundi 21 octobre de 14h00 à 17h00
-

Des observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant en objet « enquête publique – Piste cyclable Bouxwiller-Oltingue », à l'adresse postale de la mairie de Bouxwiller, ou par courriel à : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête portant sur l'utilité publique est une déclaration d'utilité publique du projet, délivrée par le préfet du Haut-Rhin.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête portant sur le parcellaire est une déclaration de cessibilité, délivrée par le préfet du Haut-Rhin.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera mise à la disposition du public pendant un an à la mairie de Bouxwiller et sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>